

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Mai 2015

Date de convocation : Le 19 mai 2015
Date d'affichage : Le 02 juin 2015
Nombre de conseillers : En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an deux Mil quinze, le vingt-six mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DE SAINT RIQUIER, Maire.

Etaient présents : Monsieur DE SAINT RIQUIER Gérard, Monsieur SOMON Laurent, Madame ETEVE Elisabeth, Monsieur PATTE Didier, Monsieur Guy LARGY, Monsieur Claude HEMON, Madame PAULINO Maria-Hélène, Madame LECLERCQ Christelle, Monsieur DUBOIS Stéphane, Monsieur POIGNANT Frédéric, Madame DECAUDIN Virginie, Madame NOWACZYK Céline, Madame SUROWIEC Audrey, Madame RANSON Virginie formant la majorité des membres en exercice.

Etait absent excusé :

Monsieur Hervé LOEUILLET donne pouvoir à Monsieur Didier PATTE

Madame Virginie DECAUDIN a été élue secrétaire de séance.

* * *

Le Maire procède à la lecture du compte rendu précédent. Il est approuvé à l'unanimité.

Adhésion de la commune de MONTIGNY-LES-JONGLEURS au SIEA

Le Maire donne lecture de la demande du Président du Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement. Le SIEA a accédé favorablement à la demande d'adhésion de la Commune de Montigny-les-Jongleurs. Cette sollicitation doit également être présentée au Conseil municipal de chaque commune membre du syndicat.

Après en avoir entendu l'exposé, le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'adhésion de la commune de Montigny-les-Jongleurs au SIEA.

Fixation du montant du loyer

Le Maire rappelle à l'assemblée que le SIEA a intégré les bureaux du premier étage de la mairie depuis le 1^{er} février 2015. Il convient de déterminer le loyer correspondant à cet usage. Le Maire propose de fixer son montant à 350.00€ mensuel. Il sera revalorisé chaque année selon l'indice INSEE de révision des loyers du 4^{ème} trimestre précédent. La valeur du quatrième trimestre 2014 est fixée à 125.29.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité le montant de 350.00€ de loyer mensuel revalorisé chaque année selon l'indice du quatrième trimestre de l'année précédente.

Bilan agronomique de recyclage des boues

Le Maire donne la parole à M. Didier PATTE qui présente le rapport agronomique de recyclage des boues de l'année 2014. Il informe l'assemblée que ce bilan devrait être le dernier, compte tenu du démarrage des travaux de la station fixé au 10 juin 2015 pour une durée de six mois. L'épandage annuel ne sera plus nécessaire avec la nouvelle station.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide le contenu du bilan agronomique de recyclage des boues à l'unanimité.

Demande de location de la nacelle par la commune d'AGENVILLE

Le Maire présente à l'assemblée la demande de location de la nacelle par la commune d'AGENVILLE pour une durée de 4 à 5 heures dans le but de nettoyer les fûts de huit candélabres.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe à l'unanimité le tarif de location de la nacelle à 370€ pour 4 heures se décomposant comme suit : location de la nacelle 200€, et 170€ correspondant à la présence obligatoire de deux agents habilités.

Demande exceptionnelle de subvention des ACPG-CATM pour l'achat d'un drapeau

Le Maire expose à l'assemblée la demande exceptionnelle des ACPG-CATM qui souhaitent acquérir un nouveau drapeau, le leur présentant des signes de vétusté. Un drapeau neuf coûte 1688,50€T.T.C. Le Maire propose au Conseil municipal de leur accorder une subvention de 300.00€, proposition acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

Délibération pour accorder un droit de passage à MM. BOULOY et THOMAS

Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune avait acquis les parcelles à l'arrière de la halle de marché nouvellement construite pour désenclaver les accès à l'arrière des habitations. Conformément à leurs demandes, le Maire propose d'accorder un droit de passage à MM. THOMAS et BOULOY dont les entrées d'habitation se situent respectivement au 9 et 7 de la rue René DELCOURT afin qu'ils puissent accéder à l'arrière de leurs habitations en empruntant les parcelles G170, G220 et G218.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder un droit de passage à MM. THOMAS et BOULOY sur les parcelles G170, G220 et G218.

Travaux supplémentaires à la mairie

Le Maire propose à l'assemblée de profiter des travaux de la mairie pour y installer une alarme. La société ACCE Services présente un devis de 1308.35€ TTC que le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Avis du Conseil municipal sur l'implantation des éoliennes

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'exploitation du parc éolien comprenant treize aérogénérateurs situés sur le territoire des communes de BERNAVILLE, FIENVILLERS et GORGES est soumise à une enquête publique qui s'est ouverte le lundi 4 mai et sera close le jeudi 4 juin 2015. L'avis du Conseil municipal est sollicité.

Les éoliennes situées sur le territoire de BERNAVILLE sont distantes de plus d'1 kilomètre des habitations.

M. SOMON rappelle que la Communauté de Communes du BERNAVILLOIS s'était engagée dans une démarche qui avait conduit à la création d'une zone de développement éolien (ZDE)

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil municipal donne un avis favorable à l'exploitation des éoliennes sous réserve qu'elles soient distantes de plus d'1 kilomètre de toute habitation et qu'elle respecte les prescriptions de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 23 juillet 2010 portant création d'une zone de développement éolien.

Le Maire demande à l'assemblée la possibilité d'ajouter deux sujets à l'ordre du jour, à savoir la réalisation d'un groupement de commandes, et le renouvellement du contrat de tonte en faveur de Nathalie ALIPRE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte l'inscription de ces deux sujets à l'ordre du jour.

Constitution d'un groupement de commandes

Le Maire informe l'assemblée des nouvelles contraintes induites par la loi du 7 décembre 2010. Les collectivités ont désormais l'obligation de mettre en concurrence les fournisseurs d'énergie pour les contrats dont la puissance souscrite est supérieure à 36kVA. La commune de BERNAVILLE est concernée par un contrat, la Communauté de communes deux et la commune de HEUZECOURT, un égaleme nt. La Communauté de communes du Bernavillois propose de constituer un groupement de commande afin de lancer une consultation commune. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'y adhérer selon les termes de la convention proposée.

Renouvellement du contrat de prestation de service

Le Maire propose à l'assemblée de renouveler le contrat de prestation de service de tonte à Mme Nathalie ALIPRE qui applique les mêmes tarifs que l'an dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

M. DE SAINT RIQUIER informe l'assemblée que la commune procédera au recensement de la population en janvier 2016. Mme LAMBERT est nommée coordonnatrice des opérations de recensement.

M. DE SAINT RIQUIER convie les Conseillers municipaux qui le souhaitent à une réunion de concertation avec les riverains de la rue CREPIN le lundi 6 juillet 2015 à 20h30 à la salle de réunion, pour déterminer le plan de stationnement définitif dans cette rue.

Mme ETEVE se porte volontaire pour rédiger le règlement d'utilisation de la halle de marché. **M. DE SAINT RIQUIER** y participera et **M. LOEUILLET** sera également sollicité.

Mme ETEVE informe l'assemblée que la dernière réunion de relecture des offres des candidats qui ont postulé au renouvellement de la délégation du service public assainissement aura lieu le 28 mai prochain à 17h00. Elle rappelle les éléments de procédure. Deux réunions du conseil municipal seront nécessaires à quinze jours d'intervalle pour la respecter.

SIEA

Mme ETEVE annonce qu'au cours de la prochaine réunion de syndicat d'eau aura lieu l'élection du remplaçant d'un Vice-Président, **M. SOMON**, qui renonce à cette fonction en raison de ses nouvelles responsabilités. **Mme ETEVE** sera candidate.

M. POIGNANT demande à ce que lui soient communiqués les statuts du comité des fêtes. M. DE SAINT RIQUIER lui conseille de les demander directement à la Préfecture.

Il rappelle les horaires de la fête et ses besoins logistiques.

Dans le cadre de l'organisation de la réderie, M. VANHERSECKE a demandé à ce que l'accès à la pharmacie soit laissé libre car il est de garde ce dimanche. M. DE SAINT RIQUIER assure que cette nécessité sera respectée.

M. POIGNANT informe que le comité des fêtes organise la fête des pères et mères le dimanche 21 juin 2015 à l'Abreuvoir à 11h30.

Mme NOWACZYK signale une gouttière qui fuit à l'école. M. DE SAINT RIQUIER transmettra cette demande de réparation à la Communauté de communes du Bernavillois.

M. LARGY attire l'attention de l'assemblée sur l'état du fossé rue du Meillard qui est toujours plein. M. DE SAINT RIQUIER rappelle que l'étude pluviale est en cours.

M. LARGY rappelle qu'il est disponible à partir du 15 juillet pour effectuer le recensement des concessions à l'abandon au cimetière.

Les informations pour la rédaction du bulletin communal sont à lui transmettre pour le 15 juin.

Mme DECAUDIN signale un entrepôt de gravats important à l'arrière de la construction de l'entreprise Concept carrelage.

Mme ETEVE attire l'attention également sur le mauvais entretien des abords de Carrefour Contact.

Mme LECLERCQ informe l'assemblée qu'elle a assisté à une journée de sensibilisation sur les risques majeurs. Un plan communal de sauvegarde doit être établi en lien avec le plan de mise en sécurité du groupe scolaire. Mme LECLERCQ propose de s'occuper de cette rédaction qui entre dans le champ des compétences du correspondant défense.

Elle signale des variations d'horaire de l'éclairage public et de tonte rue Martin. M. DE SAINT RIQUIER informe que le système d'alimentation de l'éclairage public à cet endroit est très ancien et que la remédiation à ce problème est, de ce fait, aléatoire. Quant à la tonte, des explications seront demandées aux employés communaux.

Mme LECLERCQ signale également que des véhicules empruntent fréquemment le sens interdit de la rue Duprez. M. DE SAINT RIQUIER adressera un courrier de rappel aux personnes pour lesquelles cette infraction a été relevée.

M. HEMON rappelle la tenue d'un forum des services d'aide à la personne le 17 juin à la salle des loisirs. Il informe que la Croix Rouge va organiser en septembre-octobre un stage de soins de premiers secours.

Il propose d'acquérir des séchoirs à mains électriques pour la salle des loisirs. M. DE SAINT RIQUIER informe qu'il fera faire des devis.

Il signale également la chute de la plaque de rue de la ruelle Vannier.

M. PATTE relaie les plaintes de M. LEGRIS pour le terrain de jeux, les utilisateurs n'en respectant pas les horaires. M. DE SAINT RIQUIER demandera à la gendarmerie de faire des rondes.

M. PATTE signale des dégradations à l'aire de jeux et demande à ce que le pulvérisateur soit réparé.

M. SOMON propose d'organiser des passages réguliers à l'aire de jeux pour y faire cesser les incivilités. Il demande à ce que soit matérialisée une interdiction de stationner face à l'habitation de M. HAROUEL dans la résidence Léon Soudet afin qu'il puisse rentrer son véhicule dans son garage.

Il signale une borne d'intersection arrachée à l'angle de la rue Delcourt et de la rue Martin.

M. SOMON demande également à ce que la licence IV du Bar des Amis puisse être réattribuée à la commune.

Mme PAULINO annonce qu'elle se charge de relancer le fournisseur qui avait avancé une solution pour réduire les nuisances sonores au terrain de jeux.

M. DUBOIS signale la vitesse excessive des tracteurs rue Crépin en particulier.

Mme SUROWIEC fait part du non-respect du code de la route par les conducteurs de scooters qui coupent le virage dans la résidence et risquent de se faire renverser par les véhicules qui arrivent en face. Le conseil municipal évoque la réalisation d'un aménagement qui les obligerait à ralentir.

Clôture de la séance à 23h00

La Secrétaire de séance,

Virginie DECAUDIN



Le Président de séance,

Gérard DE SAINT RIQUIER

